

les succursales de la ville et de la banlieue, et M. l'abbé Louergan, le curé de la paroisse, leur souhaita une bonne nuit de la bienvenue.

On remarquait au banquet la présence, les R. R. Guérin, O. M. F., Tranchesi stagno, O. M. F., vicaires, Robit, S. J., O'Donnell, curé de Ste Marie; Robit, chapelain de la Succursale No. 7, L. Pallu, curé de Malsonneuve, Bas, curé de Hebe-laga, échovins Dupré et Biquet.

Le révérend M. Luce, curé de St Louis de France et membre de la association, prêcha le sermon de circonstance.

Le prédicateur prit pour sujet "La Charité." Dans une péroraison vibrante d'enthousiasme il rappela les devoirs de charité que chacun a à remplir.

Retraçant le rôle des sociétés de secours mutuel, il montra les bienfaits de cette oeuvre admirable au point de vue de l'aide qu'elle donne aux veuves et aux orphelins.

Actuellement, grâce à cette oeuvre, si le chef de famille vient à mourir, la veuve et les orphelins sont certains d'obtenir une aide efficace qui leur permettra d'éviter la misère.

Un seul fait montrera mieux que tous les discours l'utilité et l'importance des Sociétés de Secours Mutuel: par les 10 premiers mois de la présente année, rien qu'en Canada elles ont distribué plus de \$100,000.

Le prédicateur insista tout particulièrement sur le caractère chrétien de l'oeuvre et de la nécessité à la maintenir.

À l'issue du sermon Sa Grandeur Mgr. Fabre, président de la succursale, accompagné des frères Dr. Ferdinand Juchon et Arthur Bourdon, présenta à Sa Grandeur une adresse artistique ornée et dans les termes suivants: "A Sa Grandeur Mgr. Edouard Charles Fabre, Archevêque de Montréal."

Monsieur — Merci! c'est le cri du coeur poussé par la reconnaissance. Le sentiment, quand il est vrai, ignore les lenteurs et néglige plus encore les apprêts du langage quand il est vrai: la vérité n'a que faire des parures.

Votre présence va donner à nos volontés, qui ont besoin d'encouragements, un regain de force et de généreuse ambition.

Comme pasteur des âmes et gardien du troupeau vous savez où trouver vos brebis, vous les connaissez et vos brebis vous connaissent: comme représentant de l'idée religieuse vous êtes ici au milieu de vos enfants: notre société, en effet, est née au souffle de la religion, elle vivra et grandira sous ce même souffle.

Chrétienne dans son but, elle vient au secours de la veuve et de l'orphelin: aux jours sombres de la maladie, elle se transporte au foyer pour en soulager la misère; sa vertu est la charité.

Chrétienne dans ses moyens, elle accompli la grande loi du travail; c'est l'obéissance au décret divin; elle pratique l'économie: c'est l'usage modéré des biens de la fortune; elle songe à l'avenir; c'est la prévoyance et le souci du lendemain si recommandés par la sagesse des siècles.

Chrétienne enfin dans ses membres, elle se compose de sociétés catholiques pratiquantes. Partout où elle est organisée, elle est fière d'avoir à sa tête un chef ecclésiastique que l'ordinaire du lieu ne lui refuse jamais; grâce à la sollicitude toute paternelle de votre Grandeur, nous avons le nôtre et comptons bien ne jamais nous écarter de ses sages enseignements.

Nous répitions donc l'idée socialiste qui rouge et la bise tant d'associations se disant humanitaires, mais, au fond, les idées aux principes réactionnaires. Nous respectons les riches et ceux qui les possèdent; nous reconnaissons le droit de propriété; la justice et la pureté de la loi. La gloire, en un mot, est notre guide et nous marcherons toujours à l'arrière.

Si jamais la situation venait à changer de ces grands principes, nous serons les premiers à protester et à porter nos rangs. Mais le malheur n'arrivera pas. Le grain de seve, bien du ciel, a jeté de profondes racines, et devenu grand arbre, il couvre de ses rameaux ce vaste continent; les oiseaux y volent joyeux pour y trouver l'ombre et l'abri et y chantent longtemps le refrain de l'union dans la charité. L'ombre du drapeau de la religion.

Daignez, Monsieur, bénir nos familles, l'oeuvre, ses membres et cette nombreuse assistance.

Mgr. Fabre remercia vivement les membres et donna la bénédiction aux porteurs de l'adresse ainsi qu'à l'assistance.

Après avoir ensuite la parole il conclut avec joie le spectacle vraiment corrélatif qui offrait cette grande audience. Établissant une comparaison avec les pays d'Europe où l'indifférence est si grande, il ne pouvait s'empêcher d'être orgueilleux de voir un spectacle aussi touchant que celui que renfermait cette assemblée en majorité composée d'hommes, contrairement à ce qui se passe ailleurs.

Mgr. fit ensuite l'éloge des sociétés de secours mutuel et notamment de l'esprit chrétien qui les anime, et déclara qu'il continuerait à encourager de toutes ses forces l'association.

La célébration solennelle du salut eut lieu ensuite. M. le curé Adam du Sacre-Coeur, membre aussi de l'association, officiait; Mgr. Fabre donna la bénédiction du St-Sacrement.

Pendant le salut on a fait la quête qui a été très fructueuse; les quêteurs étaient Fr. S. Sjoelund, McCombs, O'Neil, Doyle.

M. l'abbé Robillard, vicaire à Ste-Brigitte, membre et chapelain de la Succursale No. 57, s'est prêté pour assurer le succès de cette belle fête. Les Frères M. A. Campeau, Joseph Courtois et G. Salmier, membres du comité d'organisation, méritent également des éloges pour le zèle qu'ils ont déployé. La Succursale No. 57 peut être fière de sa belle démonstration.

Role d'Honneur.

La Succursale No. 227, Fort William, Ont., tient le premier rang sur les listes d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois d'Octobre, ayant initié six membres.

La Succursale No. 12, Berlin, Ont., vient en second lieu, ayant initié cinq membres.

Appels Kerrigan et Rogers.

Les succursales Nos 108, et 30 accusent réception de souscriptions additionnelles en faveur des Frères Wm. Kerrigan et John Rogers. La liste de ces souscriptions, avec le numéro de chaque succursale en regard de la somme souscrite, apparaît dans la partie Anglaise à laquelle nous renvoyons nos lecteurs.

NOUVELLES SUCCURSALES.

La Succursale No. 256 a été instituée le 27 Octobre 1895, à Somerset, Man., par le Député d'arrondissement, Révd, Messire A. A. Cherrier.

La succursale No. 257 a été instituée le 25 Novembre, 1895, à Cartier, Ont., par le Député d'arrondissement P. McCool.

Pour la liste des officiers, voir la partie Anglaise.

NOTES.

La liste complète des Grands Députés et des Députés d'arrondissement, et le rapport de la récente assemblée de syndicats du Grand Ontario ont paru dans notre numéro de Janvier.

Si les succursales, spécialement celles qui comptent un grand nombre de membres, faisaient imprimer leur liste des membres sur les Rapports de la cotisation mensuelle, elles épargneraient un travail considérable à leurs Secrétaires Financiers. Faites-en l'essai et vous verrez comme ça travaille bien.

Les succursales sont priées de nous envoyer leur liste des nouveaux officiers élus pour le prochain terme, aussitôt que possible après les élections. Nous sommes soucieux d'avoir une liste complète des officiers des succursales pour notre numéro de Janvier, et nous espérons que les Secrétaires Archivistes des succursales ne négligeront pas de nous la fournir.

Les blancs formulés pour le "Rapport annuel" par le Secrétaire Archiviste, et le "Rapport au Président du Comité des Finances du Grand Conseil" par le Secrétaire Financier, pour l'année 1895, seront envoyés par la maille à chaque succursale avant le fin de l'année pour permettre à ces officiers de faire et d'envoyer ces rapports en temps voulu. Voir les clauses 71, 171 et 176.

Les officiers des succursales sont priés de nous envoyer les noms et adresses de personnes dans leur localité qui ne sont pas membres de l'A. C. B. M. et qui pourraient probablement le devenir si elles connaissaient les avantages qui peuvent en résulter pour eux.—Sur réception de ces noms et adresses nous leur enverrons par la maille un exemplaire de notre numéro du mois de Janvier du CANADIEN qui contiendra toutes les informations nécessaires concernant l'association.

Pendant le mois de Novembre quelques unes de nos succursales ont offert des messes pour les âmes de leurs frères défunts. Quel acte vraiment Catholique que celui-là! Quel bon exemple à nos enfants! Rien de plus grand ne pouvait être fait au bénéfice de nos membres défunts ou comme preuve de notre amour pour eux. Quelle grande chose ce serait, si c'était la règle de l'association. Ne serait ce pas digne de notre Grand Conseil à sa prochaine convention d'ajouter une clause à notre constitution par laquelle chaque succursale, pendant le mois de Novembre tous les ans, offrirait une messe pour nos frères défunts. Le trivial déboursé qu'aurait à faire pour cela chaque succursale serait rien comparé à l'immense quantité de bien accompli. Faites-en une loi de notre association, frères, et vous ne le regretterez jamais.

Nous comprenons que les membres de la Succursale No. 180, de Yarmouth, N. F., dans le but de promouvoir les intérêts de leur succursale, ont organisé une série d'assemblées délibératives et littéraires qu'ils tiendront dans leur salle, Bathurst de Ellabango chaque jeudi soir pendant l'hiver. Inutile de dire que des assemblées de ce genre ne peuvent qu'être avantageuses pour l'association si elles sont conduites avec l'efficacité voulue. Le bénéfice pour chaque membre individuellement est évident.

Nous nous faisons un devoir fraternel d'enregistrer le décès de M. Charles Gérin Lajoie, oncle de Frère Charles Dupont Hébert, membre du Comité des Finances de notre Grand Conseil, chez qui il est mort, à Trois-Rivières, P. Q. au commencement du mois dernier. Frère Hébert le considérait comme un second père et lui a toujours porté le plus sincère attachement.

Les funérailles ont eu lieu à Yamachiche, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La dépouille funéraire laissa Trois Rivières à 7 heures du matin, ce jour-là et arriva à Yamachiche vers onze heures. Un bon nombre de citoyens de la ville suivaient le corps. Sa Grandeur Mgr. Laflèche, se rendit aussi, en voiture, de Trois-Rivières à Yamachiche, pour être présent à la cérémonie, accompagné de M. le curé Lamothe.

Pendant le service, à l'offertoire, M. Victor Héroux chanta un cantique spécialement composé pour la circonstance, par M. le Dr. Nérée Beauchemin, poète bien connu de Yamachiche qui savait que, de son vivant, M. Charles Gérin-Lajoie avait formellement exprimé le désir d'être inhumé au cimetière de cette paroisse, au milieu des siens. Aussi, les strophes suivantes ont elles produit un effet saisissant sur la foule pieuse et recueillie qui remplissait le temple saint.

Je te reviens ô paroisse natale, Patrie intime où mon cœur est resté; Avant d'entrer dans la nuit glaciale, Je viens frapper à ton seuil enchanté.

Pays d'amour, en vain j'ai fait la route, Pour saluer un coin de ton ciel bleu; Mon oeil se mouille et ma chair tremble toute, Je viens te dire un éternel adieu.

Oh! couchez moi dans la terre bénite, Dans un coin discret du vieil enclos; Ici je viens chercher un dernier gîte, Je viens ici chercher calme et repos.

O terre sainte, ouvre-moi ton asile, En attendant le jour du grand réveil, J'y dormirai, comme en un lit tranquille, Mon dernier rêve et mon dernier sommeil.

Nous offrons à Frère Hébert et sa famille nos plus sincères condoléances dans la perte douloureuse qu'ils viennent de faire.

QUESTION.

Une succursale peut elle légalement expulser un membre pour défaut de remplir son devoir Pascal, sans encourir le risque de remettre les argentés payés par ce membre?

RÉPONSE.

Si la succursale prend les moyens prévus par le Code de Procédure, et après une investigation convenable décide d'expulser ce membre, et que cette décision est raisonnable et conforme aux faits établis, l'expulsion sera reconnue en les cours.